

Collectif Ré-MaA
Collectif Mayotte En Sousfrance
FAMARE OI

CABINET DU MINISTRE DES OUTRE-MER
27 RUE ODINOT
75007 PARIS

Objet : PLAN D'URGENCE SECURITAIRE ET MIGRATOIRE A MAYOTTE

Monsieur le Chef du cabinet du ministre,

A la suite de nos échanges, lors du déplacement du ministre des Outre-Mer à la Réunion, nous collectifs et FAMARE OI, vous adressons nos propositions pour un plan de la reconquête Républicaine et un plan d'urgence sécuritaire à Mayotte, principale frein du développement de notre territoire.

Le sous développement de Mayotte au motif d'appel d'air maintien notre île dans le chaos et crée des déséquilibres entre la Réunion et Mayotte. Les mahorais sont de plus en plus nombreux à venir à la Réunion chercher des soins, un enseignement de qualité et la sécurité à la Réunion. Nous ne reviendrons pas sur le projet de loi Mayotte car il est urgent de mettre les moyens dès maintenant pour créer une stabilité sanitaire, économique, infrastructurel entre nos deux territoires ultramarines de l'Océan Indien car abandonner notre territoire alors qu'il y a des nombreuses meurtres, homicides, des agressions barbares, des coupures d'eau... n'est pas la solution et comme l'as si bien dit le Ministre, M. Sébastien Lecornu « Nous ne laisserons personne au bord du chemin » lors de son arrivée à la Réunion, nous espérons que l'Etat sera à notre écoute pour que la solidarité nationale soit au rendez-vous.

Nos revendications :

- Entrée de Mayotte dans l'espace Schengen, par modification de l'article 138 de la convention d'application de l'accord de Schengen, pour une meilleure protection de nos frontières à travers l'intervention à Mayotte de l'agence Frontex (agence garde-côtes et garde-frontières de l'Union européenne) demandée solennellement par une motion historique et unanime des élus du Conseil départemental en date du 25 novembre 2020.
- Arrêter les régularisations massives sans visa d'entrée à Mayotte pour éviter l'appel d'air à Mayotte.
- Déployer les bases militaires et marines sur le territoire de Mayotte pour contrôler les arrivés clandestins.

- Alignement de Mayotte sur le droit commun en matière de visas par modification du Ceseda, article L. 832-2, al. 1. Finir avec les « séjours spéciale Mayotte ».
- Déployé le plan Marshal à Mayotte en envoyant des militaires pour sécuriser les établissements scolaires, les rues et la population.
- Création d'une prison pour mineure en mettant les moyens et les infrastructures dédiées à Mayotte pour les délinquants criminels de nationalité français pour éviter le transfert à la Réunion et renvois des délinquants étrangers dans leurs pays d'origine pour éviter la déstabilisation du vivre-ensemble à la Réunion.
- Création d'un partenariat de coopération juridique avec l'Union des Comores pour la prise en charge de leurs ressortissants des prisonniers étrangers dans leurs pays pour désengorger le Centre Pénitentiaire de Majicavo et La Réunion.
- Création à Mayotte d'un Centre Éducatif Fermé (CEF) permettant d'accueillir et de prendre en charge les mineurs de nationalité française sous main de justice notamment la création d'une école militaire de rééducation et d'insertions pour ces jeunes.
- Sécurisation, par des patrouilles actives et régulières, des voies de circulation et renforcement de l'éclairage public sur l'ensemble du territoire pour lutter contre les bandes, notamment les coupeurs de routes.
- Renforcement des cellules anti-cambriolages au sein de la police et des brigades de gendarmerie en lien avec les polices municipales.
- Transformation de la préfecture de Mayotte en préfecture de région pour tenir compte de la transformation de Mayotte en collectivité unique exerçant les compétences dévolues aux départements et aux régions d'outre-mer.
- Création d'une Préfecture de Zone de Sécurité et de Défense (ZSD) avec l'affectation d'un préfet ou d'un sous-Préfet délégué pour la défense et la sécurité pour renforcer les moyens de notre sécurité, à Mayotte et dans notre région.
- Création de nouveaux commissariats, de nouvelles brigades de gendarmerie et l'augmentation des effectifs de police et de gendarmerie en mettant aussi les moyens pour que les forces de l'ordre puissent travailler de manière sereine.
- Rétablissement de la confiance entre les citoyens et la justice par le renforcement du taux d'élucidation des crimes et délits pour encourager les Mahorais à déposer plainte systématiquement auprès des autorités compétences.

- Adaptation de la réponse pénale face à la montée en puissance de la délinquance et de la violence sans limites à Mayotte.
- Création d'une Cour d'appel de plein exercice, la construction d'un Palais de justice pour en finir avec les annexes, les détachements et les officines d'autres départements qui éloignent les Mahorais d'une justice de proximité.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Chef du cabinet du ministre des Outre-Mer, nos sincères salutations distinguées.

Collectif Ré-MaA

~~LIHOASSI~~
DSOU MOI
Amina

Collectif Mayotte En Sousfrance

~~LIHOASSI~~
ASKAUT FORUMER
ZOUSEFI

FAMARE OI

Mohidi Assani

Moinoussouza

